

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 259

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur

Autor: Bazin, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HISTOIRE

DE LA

Seigneurie du Speigelberg ou des Franches-Montagnes

PAR A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le 10 Juillet 1791 la communauté du Noirmont s'assembla pour se concerter afin de demander la grâce de son curé. En effet une supplique fut adressée à Son Altéssse et signée par les ambourgs et les jurés de la paroisse du Noirmont dans la Franche-Montagne des Bois, et disant que depuis quatre mois, quoique leur curé fasse de temps en temps son office, ils sont privés de la consécration de le voir résider habituellement à la cure et d'en recevoir les secours spirituels et temporels qu'ils en recevaient journellement, surtout dans leurs maladies, par la raison qu'on lui a conseillé de se tenir éloigné, pour le seul malheur d'avoir encouru la disgrâce de Son Altéssse dans ces temps de troubles.

« Les très-humbles suppliants, ignorent ce qu'il peut y avoir à sa charge ; mais ils osent assurer à Votre Altéssse sur leur connaissance, que leur curé leur a constamment et dans toutes les occasions, inspiré l'amour, le respect, la soumission qui est due aux supérieurs, qu'il les a toujours cherché à détourner de toute espèce de voies de fait ; ils ne leur a donné d'ailleurs que toutes sortes de bons exemples.

« Ce considéré, les très-humbles suppliants viennent avec confiance se jeter aux pieds de Votre Altéssse, le suppliant très humblement d'user d'indulgence à l'égard de leur curé, de lui donner par l'effet de sa bonté et de sa magnanimité ordinaire des fautes qu'il pourra avoir faites et de lui rendre ses honnes grâces. Daignez, Votre Altéssse, accorder à toute une paroisse affligée la consolation d'avoir au milieu d'eux, pour le peu de temps qu'il leur reste à vivre, leur pasteur cher et estimé de tout le monde, qui les gouverne depuis trente-cinq ans. Cette faveur sera une preuve des plus sensibles que Son Altéssse puisse donner aux très-humbles suppliants, de sa bonté et de sa tendresse paternelle, dont ils conserveront éternellement la plus vive reconnaissance et qui les engagera à faire au Tout-Puissant des instances les plus pressantes pour la conservation de sa personne et la tranquillité et la prospérité de son règne. Au Noirmont le 10 juillet 1791. »

La commune du Noirmont chargea l'instituteur de l'endroit, François Xavier Gigan, de porter à Porrentruy cette supplique à son adresse. Le Prince n'eut pas de peine à constater que cette supplique avait été inspirée ou même dictée par Copin. Il refuse de faire droit à la demande du Noirmont.

La paroisse revint à la charge et le 20 juillet de la même année, elle déléguera de nouveau un homme avec une supplique où il est dit : « qu'on a la persuasion que l'amour qu'on porte généralement au curé Copin sera pas désapprouvé, si l'on fait attention qu'il a bien mérité par son zèle infatigable à obliger ses paroissiens et autres de la Montagne dans les services spirituels et temporels, en fournissant aux malades des remèdes convenables à leur santé et aux pauvres indigents des remèdes bien considérables, en tout à ses frais et pour le seul plaisir de faire du bien et de soulager les miséables... »

« Ce considéré, Monseigneur, il plaira très gracieusement à Votre Altéssse accorder la rentrée libre et tranquille du sieur Copin notre curé dans sa paroisse pour l'administrer comme du passé, sous l'assurance d'un sauf conduit... »

Le prince-évêque connaissait l'astucieux vieillard, il savait que sa rentrée au Noirmont serait nuisible à la sécurité et que d'ailleurs partisans des idées révolutionnaires, il recommanderait ses déclamations. Il écrivit au dos de la supplique ces mots :

« Appointement. Le curé Copin n'ayant jusqu'ici présenté aucune requête relative à la demande des suppliants, elle ne peut avoir lieu qu'au présent.

« Décrété par Son Altéssse, le 23 juillet 1791.

Signé : Joseph.

Copin venait d'écrire une lettre à l'avocat Tripion de Porrentruy, quand il reçut le refus du Prince de rentrer dans sa paroisse. Il écrivit donc à Tripion, substitut du procureur fiscal la lettre suivante :

« Monsieur, ma paroisse vient de s'assembler de nouveau et de

prendre la résolution d'envoyer une seconde fois notre maître d'école en députation auprès du Prince. J'étais tout sur le point de résigner, parce qu'on me faisait craindre des poursuites criminelles et par la suite de ces poursuites, le ravissement de mon épouse, ma paroisse, mais ma paroisse en ayant eu vent, réclame fortement contre ce projet ; et je leur dois cette preuve de mon attachement de suspendre le dit projet. Je le dis même à mon honneur, et dans le fond je suis tenu de tout hasarder plutôt que de me destituer par une résignation forcée... Au reste, je ne puis pas me défendre d'un sentiment de défiance vis-à-vis de tout ce qui réside dans les cours. Je remets le tout à votre discréption.

L'avocat Tripion intervint tellement en faveur de Copin que le Prince consentit à le recevoir.

Copin se hâta de se rendre à Porrentruy, et saisissant le moment propice il se jeta aux pieds du Prince, implorant son pardon, dit Schepplin, il le supplia de lui pardonner. Le Prince qui était la bonté même, touché du repentir de ce vieillard aux cheveux blancs qui paraissait être sincère, le reçut comme un père reçoit un enfant revenu de ses égarements et le renvoya dans sa paroisse du Noirmont avec force remontrances et avis.

Il sembla qu'après un pardon si généreusement octroyé, le vieux curé Copin aurait dû montrer de la gratitude envers son souverain et ne plus s'occuper que des fonctions de son ministère.

Il ne fut pas plus tôt rentré dans son presbytère, qu'il recommanda ses déclamations et prêcha l'insurrection de plus belle. Bien plus, au témoignage de Guélat, qui l'affirme dans ses Mémoires, Copin reçut dans sa cure l'intrigant Rengguer, le 18 août 1791. Ce fut fait signalé au prince et comme la présence de Copin était à la Montagne un instrument de révolte, le Prince las de tant d'ingratitude et d'audace, ordonna son arrestation immédiate. Comme le curé du Noirmont était bien gardé par ses paroissiens et qu'à la moindre alerte ils le faisaient conduire à la frontière, le déchânement qui devait le prendre, feignit qu'il devait se rendre à Courte-lary pour y calmer quelque mouvement d'agitation qui se dessinait. Trente gardes arrivèrent inopinément au Noirmont le 25 mars 1792, s'emparèrent de Copin avant que le peuple eût le temps de le défendre et l'amènerent enchainé au château de Porrentruy, où il fut enfermé dans une chambre convenable.

Ses paroissiens du Noirmont, n'abandonnèrent pas pour tout autant leur vieux curé. Le 1^{er} avril ils arrivèrent en nombre à Porrentruy et durant la nuit ils essayèrent, au moyen d'une échelle d'enlever leur curé, qui avait été prévenu du coup secrètement. Mais surpris par la garde, qui immédiatement donna l'alarme, les amis de Copin prirent la fuite. Le vieux curé paya ce dévouement avorté de ses paroissiens, par une détention dans une chambre garnie de solides barreaux aux fenêtres, où il demeura jusqu'à l'arrivée des Français dans l'Evêché.

Comprend-on la conduite de ce curé du Noirmont ? Après avoir été gracié par son prince d'une manière si généreuse, sachant qu'avec l'appui des troupes autrichiennes, le souverain pouvait mettre à la raison les perturbateurs, on ne comprend pas l'obstination de ce vieillard à l'insurrection contre le Prince-Evêque. Il est vrai, que pour ces bonnes gens du Noirmont, Copin était un prophète méconnu, rempli de l'esprit de Dieu. La révolution qu'il prêchait, n'était à leurs yeux, qu'à la mise en pratique des principes évangéliques et bien que la noblesse épiscopale ne pesât pas sur le peuple, et n'était point comme des d'autres payé avec le spectacle de meurs dissolues, un faste mesuré à la misère publique, il fallait en finir avec ce régime de privilégiés incompatibles avec l'égalité chrétienne et les droits de l'homme. Aussi trouvons-nous, pendant toutes les agitations de l'époque, les paroissiens du Noirmont au premier rang de l'armée révolutionnaire. Sous l'affolement où la vieille société s'effondrait partout, et où les droits de la raison étaient étouffés sous les entreprises des utopistes et les clamours des violents, le peuple du Noirmont, excité par son curé, s'abandonna au torrent révolutionnaire et se laissa entraîner par lui.

Pour demeurer dans le vrai, il faut se convaincre que de tous ceux qui se mirent à la tête du mouvement révolutionnaire dans l'Evêché, Copin fut incontestablement le plus désinéféré. L'histoire ne constate pas chez ce vieillard exalté, les tristes et honteux mobiles qui furent chez tant d'autres, le point de départ de la trahison et de la défection. Quand on aura fait une large part aux entraînements de l'époque, à ses accointances avec Rengguer et Gobel, aux illusions qu'on pouvait conserver au début d'un mouvement où tout le monde protestait ne vouloir agir que selon les règles de la plus stricte légalité, avec le loyalisme sans ombrage, tant on l'affirme à

Et toi, dit-il, toi qui es si habile, quelle idée meilleure as-tu donc ? Mais parle donc ! Mais dis donc ton avis, au lieu de mépriser le mien ! Est-ce que tu prends au sérieux des parents qui abandonnent leurs fils qui le font élire par d'autres et le réclament ensuite ?

— Oui, très au sérieux.

Quel intérêt ont-ils ? Pourquoi l'appellent-ils ? Crois-tu qu'ils l'aiment ?

— Pas tant que nous, sûrement. Il est probable qu'ils commencent à vieillir et qu'ils veulent ravor un enfant qui les aidera et qui ne leur coûtera plus.

— Des canailles ! cria M. Audouin.

— Des pauvres, dit Véronique.

— Et alors, tu es d'avis ?

Ils étaient parvenus à l'angle de la rue d'Inglemür ; la vieille fille bâtie, elle détourna ses yeux qui recevaient l'image de Charles arrêté devant la porte du logis, à trente pas de là, et elle répondit en regardant le pavé :

— Je suis d'avis de nous sacrifier pour la deuxième fois.

Le capitaine Audouin se porta en avant, croisa les bras, et, pâle de colère, arrêtant Véronique :

— C'est ton dernier mot ?

— Oui.

— Alors, je te défends de lui parler, tu entends ! C'est moi qui réglerai l'affaire, moi seul !

Il rejoignit aussitôt l'enfant, le fit entrer, et, jusqu'au dîner ne le quitta plus. Contre son habitude, il fut avec lui prévenant, doux, ménager de ses mots et long dans ses regards comme était Véronique.

Après le dîner, quand la nuit fut tombée tout à fait, M. Audouin se mit à fumer sur le seuil de la porte qui ouvrait sur le jardin ; mais il était devenu taciturne, et ne répondait plus que distraitement aux questions de son fils. Il songeait à ce qui allait se passer tout à l'heure : il répétait en lui-même les arguments qui devaient décider Charles Huber ; il tremblait, non seulement de sa mauvaise main, mais de l'autre qui était saine et qui tenait la pipe. Charles Huber jouait dans le jardin. Véronique travaillait, aussi calme que d'ordinaire, en apparence. Elle avait seulement le coin des paupières tout verni par les larmes séchées. Quand elle cessa d'aller et de venir dans la salle, les étoiles étaient au complet là-haut, où regardait M. Audouin. Une paix profonde gagnait de proche en proche, et faisait ressembler la ville à un peu de campagne endormie. Dans l'ombre du jardin, M. Audouin se leva :

— Viens, Charles, dit-il, j'ai à te parler... Toi, ajouta-t-il, en passant près de Véronique, qui tricotait debout, appuyée contre la table, écoute-moi bien : je vais tout lui dire : je veux qu'il décide de son sort ; mais tu ne sortiras pas de ta chambre, tu n'interviendras pas, tu n'influenceras pas le petit ; monte devant nous !

La marraine de Charles n'avait cessé de pleurer silencieusement depuis que son père parlait. Elle avait compris, au premier mot, toute son impuissance à conjurer un danger pareil. Elle s'était posé la question avec la simplicité de ceux qui n'ont pas peur du devoir, et qui traitent avec lui sans intermédiaire ni longueur : « Qui a raison ? Qui doit céder ? » Et, s'étant fait la réponse aussitôt, elle écoutait à peine M. Audouin. Droite, silencieuse, les mains jointes sur sa robe, elle marchait, laissant couler ses larmes qu'elle n'essuyait pas, et regardant devant elle, entre ses cils mouillés, l'enfant qu'il aimait tant tous deux, quoique différemment. Celui-ci avait bien remarqué le visage en pleurs de sa marraine ; il avait cru à un de ces dissensments rares qui divisaient momentanément M. Audouin et sa fille, et, s'il s'était un peu rapproché du groupe, il avait continué cependant d'aller seul. En ce moment il tourna par la porte Moselle, et entra dans la rue que bordent deux grandes casernes.

— Que pensez-vous ? répeta M. Audouin, en arrière.

Comme Véronique ne répondait pas immédiatement, il reprit :

— Moi, ma résolution est prise : ils n'auront pas Charles.

— Que ferez-vous ? demanda Véronique.

— Je l'enverrai à Paris, chez mon camarade Iribar, qui a servi dans les gardes de l'empératrice. Je n'ai qu'à lui dire : « Charles est mon enfant, on veut me le voler, cache-le ! Il le cacheira.

— Il faudra toujours un acte de naissance pour le mettre au collège, et à ce moment-là, tout sera découvert.

— Eh bien ! il n'ira plus au collège !

— Il faudra quand même l'acte de naissance dans quatre ans, si Charles veut s'engager.

— Quatre ans, dit M. Audouin, avec éclat, ça me suffit à moi !

— D'ici là vous devrez vous cacher vous-même, car les parents vous feront poursuivre pour avoir dissimulé l'enfant.

M. Audouin leva les épaules, regarda autour de lui les maisons, et répondit :

— Nous quitterons Toul, Véronique, mais ils n'auront pas mon enfant !

Puis, s'emparent parce qu'il rencontrait une contradiction, parce que surtout il sentait l'infirmité de son projet :

chaque démarche, on se demande si Copin a compris ou entrevu où devait fatidiquement aboutir la campagne d'opposition à laquelle il s'associait ? Nous croyons qu'on peut se prononcer pour la négative, tout en restant fidèle à la vérité historique. Mais reprendons le cours de ces événements.

A l'arrivée des Français dans l'Evêché, en 1792, un aide de camp du général Ferrière ayant appris que le curé Copin était enfermé au château, demanda « à voir ce digne ecclésiastique, victime de son patriotisme, qu'on retenait si indignement dans les fers. » Jobin lui accorda cette permission. L'officier eut alors avec Copin un entretien d'une heure, puis donna au concierge, en sortant de la prison, un écu de 6 francs. Jobin, gouverneur du château, croyant qu'une plus longue détention pourrait attirer des malheurs sur la résidence, fit élargir, à la réquisition de l'aide de camp, le vieux Copin, qui alla loger à l'aberge du Soleil, où il était attendu d'un grand nombre de paysans du Noirmont, qui étaient venus le réclamer. Il retourna le lendemain avec eux, et rentra dans sa paroisse au son de toutes les cloches et au milieu des cris d'ovation d'une multitude animée par la joie.

(A suivre)

LETTRE PATOISE

Da lai Côte de mai.

Se les dgens des Zués que vaient en lai tcheusse aviv des laintearnes le long de la revière n'aint voire de tcheusse, les tchessous de Delémont n'en aiempt hécdy pu aviv los fusils. Eoutay c'eci ; elle l'a airivay l'atre djo. C'ia un de ces tchessous qu'à veni me lai raicontay dain mai lodge.

Les discipiles de Nemrod de Delémont, (ça des malins, celi) montin en iundé le matin contre le Mettembâat, tot douchement, en feignant la cigarette, et raicontant des bichetoures de tcheusse, taint d'oin c'oi remairtialement comme en grosse bête à moitant de lai route. Un des tchessous dié èt ètres : Qu'âce que c'âce que cte bête là ? Tiens, câ in poë savaidge ; tire declu, maj me le manquape ; ca des mètchaines bêtes.

In premie c'oi aviv feut tirie ; main lâ bête ne boudgea. Ai doë, païat-é, dié le second tchessou ; atiend, moi i'veux bin le t'evoye. Pan ! pan ! dous c'os de Vetterli. — Ai l'crevay, le bogre, die le tragième tchessou, vains voi tot près. Aitante, i'veu inco laychic mon cò, dié le quatrième. Pan ! main qu'âce drôte de son ? En dirait qu'en tire tchu de l'oi tôle, colà same comme en bindon. Vain ? voi tot près ! Moi i'n'a preutche pain, dié l'un des tchessous ; s'âi n'ape tuay, qu'ai ne feuche que biayci ai porai nos sâtay déchu. Merci, ai nos ferai à dijotyai poi des bichetous. Vos ètes des bés coïas, vos âtres, dié le pu malin. Moi i'veut tot seul, ai peut sâi boudge aincô, l'aisannme aviv la creuse de mon fusil. Ais a preutche en effet ; main tain ai fet ou de côte, ai crié ès. Venu voi ; ai là dain in sait ; ai ne seraït moëde. Ai l'airecheneen les quatre. Le preñis bousset le sait aviv le hout de son fusil. Lai bête rendi en drôle de son. Main ce n'ape enne bête cocâ ca in bindon. I'veux gaigdie que ca un de ces Mettembâat qu'à aviv potchay de l'ave de ceigie quelque paie ai peu qu'ai l'peurdi suon bidon en s'en rallassant contre lâta. Vayins-vot cocâ. Eh dinche diant d'in de cou de, ay fesé à sati lai acilee ai peur secoué feu di sat enne... enne... enne contre-basse quasi tota neuve. C'etait lai contre-basse d'enn societay de musiqu' qui aviv pessay paissi lai volle. L'inchetrumen n'était pe tuay, main ai l'etay peutdeir airandigie : des petchus, des hosses, ran no iy manquay. Les tchessous en intin coi examinay ci poë savaidge en couvre, tain in dijene-bouebe sirivé tot moé de tchâ po retiure son inchetrumen. Apres quelques échappelations, les tchessous renvainnent musicien en promachant de payé les frais de réparation, main ai iy recommandaind bin de ne ran dire en gnum da l'affaire. Li po se consolay de iote mésaventure les quatres Nemrods s'en allainnent au cabaret de Mettembâat boire en tchavé, comme en dit. Di temps qu'à l'etant atialay tchâle le Francois, voici enne helle ievyre que déchandé tot doucement le velaidge. En pessant devant le cabaret, elle ravaoté contre les fenêtres ; comme elle ne voyiye les tchessous ; elle pessé son tchémén en riant dain sai moustache.

Stu que n'ape de bôs.

Is montèrent tous trois. Le même vieil escalier les porta dans sa spirale, comme il les avait tant de fois portés, comme trois personnages d'un arbre généalogique, Charles d'abord, puis M. Audouin ; mais ils n'avaient pas la paix, ce soir là, et les cours n'étaient pas unis. Véronique, en arrivant dans la première chambre, posa le bouquet qu'elle tenait sur la table, entre les deux lits de noyer, embrassa son fillet vivement, sans s'attendrir et sans se trahir ; elle eut l'air d'oublier son père, et s'enferma dans sa chambre qui était à la suite de l'autre, au-dessus de la cuisine. Charles et M. Audouin restèrent seuls dans la première pièce.

— J'ai à te parler, répeta M. Audouin, à te dire des choses graves. Depuis un moment, la physionomie de Charles Huber s'étaient transformée. Ses sourcils blonds s'étaient étendus et abaissés sur les yeux devenus graves ; tous les traits du visage avaient pris une fermeté singulière ; l'homme s'affirmait dans l'enfant déjà maître de soi. Il ne s'effarait pas devant l'épreuve annoncée. Il n'avait pas fait une question pour la connaître plus tôt.

Voyant que M. Audouin approchait une chaise et la plaçait à droite de la table où brûlait la bougie, il s'assit de l'autre côté, et, là, séparé de son père par une toute petite distance, la tête bien droite, bien haute, comme sous les armes, il attendit. La jeunesse en émoi frissonnait dans son regard, et il se laissait.

M. Audouin eut pitié de lui. Véronique n'était plus là. Il sentit sa colère diminuer et sa peine grandir d'autant.

— Mon Charles, dit-il, il faut que tu sois plus sérieux que ton âge ; tu vas apprendre des choses que j'aurais voulu te cacher toujours ; tu vas devoir ensuite de toute la vie.

— J'essaierai de bien choisir, dit la voix jeune et claire.

— Mon Charles, tu as une mère vivante.

— Autre que ma marraine ? demande l'enfant.

— Oui.

Il devint tout pâle. Sa voix, jusque-là assurée, se mit à trembler :

— Oh ! où est-elle ? supplia-t-il. Pourquoi m'avoir dit qu'el et étais mort ?

— Elle l'avait abandonné pour suivre ton père, qui vit aussi. Il y ent. dans ses yeux bleus, une flamme ardente, le petit se relâta de parler, parce que, rien qu'à voir l'éclair de ses yeux, le vieux parrain avait eu un mouvement de recul.

— Tu vas connaître tout le détail de ces journées-là, reprit M. Audouin, et tu diras ensuite qui a été ton père et qui a été ta mère. Il enleva la bougie dont la flamme le gênait, et, la posant derrière lui sur la cheminée, s'accoudant sur la table pour être plus près de Charles, leva ses deux bras, et, mère devant lui, il fit le récit de la nuit d'hiver où l'enfant avait été recueilli et sauvé dans la maison de la rue d'Inglemür.

La suite prochainement.